



## accident du travail pendant mission d'intérim

Par ryl, le **02/05/2012** à **22:06**

Bonjour,

J'ai été victime d'une fracture du bras reconnu comme accident du travail pendant une mission d'intérim. le médecin m'a arrêté 6 mois.

La boîte d'intérim m'a expliqué que je devrais faire une visite médicale de reprise. Seulement à la fin de l'arrêt, on m'a expliqué qu'il n'y a plus de poste de libre.

Donc sont-ils tenus de me faire passer cette visite quand même ou seulement si je retravaille avec cette agence. qu'est ce que je risque si je retrouvais un boulot ailleurs ?

Je vous remercie de votre aide.

Par P.M., le **03/05/2012** à **09:33**

Bonjour,

L'agence de travail d'intérim n'est tenue de vous faire passer la visite que s'il y a reprise du travail comme son terme l'indique...

Si vous n'avez pas ces informations, je me permets d'attirer votre attention sur ces garanties auxquelles vous seriez susceptible d'avoir droit : [ce dossier...](#)

Par ryl, le **03/05/2012** à **11:31**

merci de votre réponse.

J'ai déjà eu les informations du dossiers.

ma question se porte à la fin de l'arrêt.

donc je peux postuler à un nouveau boulot sans passer cette visite.

Par P.M., le **03/05/2012** à **12:06**

J'ai commencé par vous répondre à votre interrogation initiale...

Si vous êtes embauché par un nouvel employeur, celui-ci devra vous faire passer la visite d'embauche...

Par ryl, le **04/05/2012 à 14:41**

quelqu'un m'avait dit que je devais passer la visite avec la boite où j'avais eu accident sinon je ne n'étais pas règle...

je suis désolé que ma question soit bête, n'ayant jamais eu d'accident avant.  
je vous remercie d'avoir pris la peine de m'éclaircir la situation.

à bientôt.

Par P.M., le **04/05/2012 à 18:48**

Bonjour,

Je ne crois pas avoir qualifié votre réponse de "bête" ou même avoir pu faire penser qu'elle le soit...

Par ryl, le **04/05/2012 à 19:43**

Bonjour,

je ne vous accuse de rien, bien au contraire.

je n'ai pas dit que vous l'aviez dit.

il est vrai que j'ai mal formulé la phrase.

A bientôt.

Par P.M., le **04/05/2012 à 20:11**

D'accord... Merci...